



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 11 avril 2019**

Réuni à 20 heures 30 sous la présidence de Mr Hervé DIGAS, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Etaient présents : l'ensemble des membres du conseil sauf Mme Stéphanie JACQUET, excusée, elle a donné pouvoir à Mr Hervé DIGAS pour tout vote.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 14 février dernier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Direction CLSH

A l'unanimité des membres présents, les conseillers acceptent.

### **ORDRE DU JOUR :**

**Subventions annuelles – Tour de France – COR – Bâtiments – Personnel – Urbanisme -  
Vote des taxes Budget – Informations diverses – Questions diverses**

### **SUBVENTIONS :**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

-DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

- |   |                        |
|---|------------------------|
| - Sou des écoles de St-Marcel l'Eclairé             | <b>600 Euros</b>       |
| - Société de chasse de St-Marcel l'Eclairé          | <b>300 Euros</b>       |
| - Association Sports Loisirs de St-Marcel l'Eclairé | <b>1 000 Euros</b>     |
| - Club Automne                                      | <b>300 Euros</b>       |
| - Lycée et Collège Notre Dame de Bel Air Tarare     | <b>100 Euros/élève</b> |
| - A.D.M.R. Pontcharra/Turdine (personnes âgées)     | <b>100 Euros</b>       |
| - A.D.M.R. Pontcharra/Turdine (familles)            | <b>100 Euros</b>       |
| - A.D.M.R. Tarare (familles)                        | <b>100 Euros</b>       |
| - Entraide Tararienne                               | <b>300 Euros</b>       |

- A.D.A.P.E.I. **100 Euros**
- Prévention routière **30 Euros**
- Maisons Familiales Rurales **80 Euros/élève**
- Réseau d'apprentissage **80 Euros/élève**
- Dr Clown **100 Euros**

Les demandes de subvention refusées cette année :

- \* Arbres de la solidarité 2018
- \* AFM Téléthon
- \* les Restaurants du Cœur
- \* Chambre des métiers
- \* Association française des sclérosés en plaque

Monsieur le Maire fait part d'une demande formulée par l'ASL qui souhaiterait obtenir une subvention exceptionnelle concernant le spectacle des marionnettes qui n'a pas été à la hauteur de leurs prévisions. Après débat, les conseillers refusent.

### **TOUR DE FRANCE :**

#### **- Organisation des festivités sur la commune :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que toutes les associations de la commune, coordonnées par l'ASL, se sont réunies à plusieurs reprises pour préparer cette journée festive. Deux buvettes seront installées vers le cimetière et à l'aire du Crêt.

### **COR :**

#### **- Validation de la charte de partenariat :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la charte de partenariat avec la COR afin d'obtenir une aide aux investissements.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour approuver cette charte et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées : 1 abstention, 13 pour :

Décide :

- D'APPROUVER le contenu de la charte valant pacte financier et fiscal de solidarité entre la COR et ses communes membres ;
- DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à bonne exécution de la présente décision.

#### **- Demande de fonds de concours :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il souhaite demander le fonds de concours à la COR pour les investissements suivants :

- voirie : réfection chemin du Franier
- mise en conformité accessibilité école
- remise en état de la croix du cimetière.

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement pour chaque projet et stipule que la COR pourrait subventionner à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la demande de fonds de concours à la COR selon le plan de financement prévisionnel présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de Développement Territorial avec la COR,
- MANDATE Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à bonne exécution de la présente.

- Panneau pocket

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'application « Panneau pocket » mise en place et financée par la COR.

Cette application est téléchargeable gratuitement sur un smartphone et disponible sur App Store ou Google Play. Elle permet d'être informé sur tous les événements locaux et l'actualité de la commune ou de la COR.

Panneau pocket sera alimenté par la mairie. Les associations transmettront leurs informations en mairie.

- Cinéma plein air :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition de la COR de programmer un cinéma plein air sur la commune.

La projection, gratuite au public, aura lieu le vendredi 28 juin prochain Place J.E. Rochard.

- Ordures ménagères :

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les points de collecte aux hameaux Le Berthier et la Bussière ont été supprimés par la COR sans que la commune en soit avertie. Ces points de collecte étaient importants car les hameaux restaient isolés. La COR souhaite optimiser au maximum le ramassage et éviter des déplacements du camion. La COR a laissé une information sur place invitant les riverains à déposer les ordures au niveau de la pépinière d'entreprise de Tarare.

Mr Guy GIRAUD soulève le problème du manque d'un point de collecte à Chalosset. Ce hameau se trouve désormais isolé. Réponse, un point de ramassage en bordure de la RD 38 E serait dangereux pour l'arrêt du camion et accidentogène.

Après débat, une demande serait formulée pour installer des bacs sur le chemin rural à proximité de la croix du Janin dans la mesure du possible.

**BATIMENTS** :

- Location appartement Rue de la Madone :

Monsieur le Maire fait part de la résiliation du bail au 1<sup>er</sup> juin prochain de l'appartement occupé au rez-de-chaussée par Madame Amélie TRICAUD et Monsieur Xavier DURRIS.

- Facture BEZACIER :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société BEZACIER est intervenue pour refixer le bandeau métallique du pare-soleil de la salle de sport.

- Nomination salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle le projet de nommer la salle des fêtes « Antoine DEMAUGE ». La plaque sera fabriquée par la même société que celle de la salle de sport.

La cérémonie pourrait avoir lieu en octobre prochain.

- Ad'Ap école :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les travaux qui seront réalisés à l'école dans le programme AD'Ap :

\* garde corps

\* achat de peinture, nez de marches, de dalles podotactiles.

**PERSONNEL** :

- Avancement de grade :

Monsieur le Maire donne lecture du tableau élaboré par le Centre de Gestion concernant les propositions d'avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Madame Valérie BERTHIER : ASTEM principal 1<sup>ère</sup> classe

- Monsieur Hervé COQUARD : Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

- Monsieur Franck LAURENT : Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire propose un avancement rétroactif pour Madame Valérie BERTHIER. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte.

Monsieur le Maire argumente que :

- Monsieur Hervé COQUARD vient d'intégrer la commune

- Monsieur Franck LAURENT a obtenu un avancement en 2014

leur avancement serait reporté à plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Hélène TRICAUD a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Elle pourrait prétendre à un avancement de grade au 1<sup>er</sup> novembre 2019 mais elle doit valider six mois dans ce grade pour qu'il soit pris en compte dans le calcul de sa retraite. Après en avoir informé Madame TRICAUD, elle a accepté de continuer jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020.

- Demande de disponibilité :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Bastien BERTHOLON, actuellement en formation BAFD quitte la commune au 31 mai 2019 pour une opportunité plus intéressante et sollicite une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Madame Djima BENCHERIF assurera la direction du centre de loisir pour les vacances de juillet.

Une vacance d'emploi sera publiée sur le site du Centre de Gestion et des annonces paraîtront sur le bon coin et pôle emploi pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### **URBANISME :**

- Projet d'étude d'aménagement des zones cœur du bourg et bourg :

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'un deuxième géomètre, Monsieur CAPIAUX du Bois d'Oingt, a été consulté pour un devis.

Après étude des devis, la SCP CHASLOT a été retenue car moins chère

La société Argéol a débuté l'étude pour la division de parcelle. Une rencontre sera programmée avec la société OXYRIA pour la viabilisation.

### **VOTE DES TAXES :**

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales votés en 2018 :

- \* taxe d'habitation : 7,97 %
- \* taxe foncière (bâti) : 6,96 %
- \* taxe foncière (non bâti) : 31,98 %.

Il donne lecture des produits attendus sur 2019 d'après l'état 1259.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019.

### **BUDGET :**

- Compte administratif 2018 :

Monsieur le Maire donne lecture des différents totaux concernant les recettes et dépenses de chaque section fonctionnement et investissement pour l'année 2018.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2018.

- Approbation du compte de gestion 2018 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal qui reflète le compte administratif 2018.

A l'unanimité, des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte de gestion 2018.

- Affectation du résultat 2018 :

Monsieur le Maire donne lecture de l'affectation du résultat 2018 nécessaire à l'élaboration du budget primitif 2019. L'affectation est approuvée à l'unanimité.

- Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente et détaille le budget primitif 2019 travaillé en commission finances le 19 mars dernier :

\* en fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 631 122,21 €

\* en investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 358 544,40 €.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

- APPROUVE le budget primitif 2019.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Baldago's :

Monsieur le Maire fait part de l'invitation transmise par le président du Baldago's conviant le Conseil Municipal pour la manifestation organisée les 27 et 28 avril prochain.

- Plan d'adressage :

Messieurs Hervé LEDUCQ et Christian BEL ont commencé à travailler sur le plan d'adressage.

- Elections européennes du 26 mai 2019 :

Un doodle sera transmis à chaque conseiller pour la tenue du bureau de vote. Monsieur le Maire étant empêché, le bureau sera ouvert et présidé par Monsieur Bruno MERCIER.

- Tourisme :

Monsieur le Maire rapporte qu'une association « Tourisme » sera créée à Tarare. Elle sera composée de quinze membres environ et si possible un membre par commune qui peut-être soit un élu ou soit un habitant.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame Marie-Hélène rapporte qu'elle a été interrogée sur les délais de vente de terrain au-dessus de l'OPAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15